

16 février 1983 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Déclaration de M. François Mitterrand, Président de la République, sur la gestion des entreprises nationales, Paris, Palais de l'Élysée, mercredi 16 février 1983.

Le 11 février 1982, j'ai signé l'acte de promulgation de la loi de nationalisation et les responsables des entreprises et des banques concernées viennent d'être nommés. Ainsi s'est achevé un processus dans lequel le gouvernement et le Parlement ont pleinement joué leur rôle selon nos règles constitutionnelles pour mener à bien cette réforme essentielle. Que les personnalités qui viennent d'être nommées soient assurées dès aujourd'hui de notre confiance. Toutes ont été choisies en raison de leur capacité à remplir leur mission.

- Des entreprises industrielles j'attends qu'elles contribuent à la réalisation des objectifs propres au redressement de notre économie en matière d'emploi, d'investissement, de recherche ainsi qu'au rayonnement international de la France.

- Les banques et les compagnies financières voient s'ouvrir devant elles le vaste champ de la modernisation et de la construction, à court comme à long terme, d'une économie puissante, présente à travers le monde entier. J'attends qu'elles assurent aux meilleures conditions le financement de nos entreprises mais aussi des investissements des ménages ainsi que la collecte de l'épargne. Il ne faut pas que les entreprises industrielles et les banques nationales soient des appendices de l'administration. Leur autonomie de décision et d'action doit être totale. Les contrôles nécessaires seront effectués a posteriori. Le secteur nationalisé exercera son action en respectant les règles de la concurrence loyale.

- A tout cela, je veillerai personnellement et j'invite le gouvernement à s'y conformer strictement. Enfin, de toutes ces entreprises j'escompte qu'elles développent de nouvelles relations sociales et deviennent un lieu de progrès significatif pour la formation et la condition des travailleurs.